

Professions et lieux de travail

Ouvrier en construction - Généralités

Sur cette page

[Qu'est-ce que l'industrie de la construction?](#)

[Que fait un ouvrier en construction?](#)

[Qu'est-ce qu'un corps de métier?](#)

[Quel est l'âge minimal requis pour devenir ouvrier en construction?](#)

[Quels sont les principaux risques et les situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des ouvriers en construction?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les ouvriers en construction doivent adopter?](#)

[Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les ouvriers en construction doivent connaître?](#)

[Où peut-on obtenir de plus amples renseignements?](#)

Qu'est-ce que l'industrie de la construction?

L'industrie de la construction regroupe les métiers liés à la construction, à la réparation et à l'entretien des infrastructures. Dans cette industrie, les travailleurs exercent généralement leurs activités dans des lieux et des environnements qui changent constamment. L'information ci-après s'adresse aux ouvriers en construction générale.

Que fait un ouvrier en construction?

Les ouvriers en construction exercent des métiers très variés dans le domaine du bâtiment. Le terme « ouvriers en construction » peut désigner de façon générale les différentes professions et disciplines qui participent à un projet de construction, notamment les manœuvres, les métallurgistes, les [plombiers](#), les [couvreurs](#), les [électriciens](#), les [soudeurs](#) et bien d'autres encore.

Les principales tâches des ouvriers en construction sont les suivantes :

- Installer divers systèmes commerciaux, industriels et résidentiels.

- S'assurer que les projets sont conformes aux codes du bâtiment, aux lois et règlements.
 - Utiliser, nettoyer et entretenir divers types d'équipement.
 - Superviser les apprentis et autres travailleurs.
-

Qu'est-ce qu'un corps de métier?

Un corps de métier désigne un métier ou une profession propre à l'industrie de la construction qui exige des compétences et des connaissances spécialisées. Pour certains corps de métier, il faut suivre une formation dans une école professionnelle, alors que, pour d'autres, les compétences s'acquièrent au moyen d'un apprentissage sous la supervision d'un professionnel expérimenté, ou encore par une combinaison de ces deux méthodes.

Quel est l'âge minimal requis pour devenir ouvrier en construction?

L'âge minimal pour être ouvrier en construction varie selon les administrations au Canada. Vérifiez les exigences en vigueur dans votre région. Il est recommandé de jumeler les ouvriers jeunes et débutants à des ouvriers expérimentés. D'après des études menées par des organismes, comme l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les nouveaux ouvriers sont plus susceptibles de se blesser, peu importe leur âge.

Quels sont les principaux risques et les situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des ouvriers en construction?

- Douleurs ou blessures causées par l'épuisement, les [tâches répétitives](#) ou les [postures contraignantes](#).
- Exposition à des [moisissures](#), à des [champignons](#) et à des déjections d'[oiseaux](#) ou de [rongeurs](#).
- Exposition au [plomb](#), à la [poussière de bois](#).
- Travail dans des conditions de [chaleur](#) ou de [froid](#) extrêmes et exposition aux [rayons ultraviolets \(UV\)](#).
- Utilisation d'[outils à main](#), d'[outils mécaniques](#) et d'équipement mécanique lourd;
- [Vibrations](#) excessives dans les mains, les bras ou le corps produites par des outils ou des équipements mécaniques.
- Travail dans des [espaces clos](#).

- Exposition au [bruit](#).
 - Travail en hauteur.
 - Exposition aux [risques électriques](#)
 - [Maîtrise des sources d'énergie dangereuses](#), y compris [le cadenassage](#) et [l'étiquetage](#).
 - [Risques électriques](#).
 - Utilisation d'appareils de levage, de palans et autres [équipements de manutention](#);
 - [Chutes, trébuchements et glissades](#).
 - Troubles respiratoires causés par la poussière de bois.
 - Les dangers d'incendie et d'explosion, y compris les [poussières combustibles](#)
 - [Stress](#).
 - [Travail par quarts](#) (en rotation) ou [journées de travail prolongées](#).
 - [Travail en isolement](#).
 - Risque d'être heurté par des pièces d'équipement mobile.
 - Respecter les méthodes d'[entretien appropriées](#).
 - [Violence et harcèlement en milieu de travail](#).
-

Quelles sont les mesures de prévention que les ouvriers en construction doivent adopter?

- Avant le début des travaux, inspecter les lieux de travail afin de déceler les risques réels ou potentiels et prendre les mesures de maîtrise des risques appropriées. Être conscient que les conditions peuvent changer constamment.
- Avant le début des travaux, inspecter tout le matériel et toute la machinerie afin de relever toute défectuosité.
- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Utiliser des vêtements et des [équipements de protection individuelle appropriés](#), y compris des [chaussures de sécurité](#).
- S'assurer que la zone de travail n'est pas encombrée.
- Éviter les postures contraignantes ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses.
- Apprendre les techniques sécuritaires de levage.

- Suivre la formation appropriée avant d'entreprendre toute tâche, en particulier une activité qui présente des risques élevés comme le travail en hauteur, le contrôle des sources d'énergie dangereuses (cadenassage/étiquetage) et l'entrée dans un espace clos.
 - Suivre un cycle de quarts de travail recommandé et connaître les risques associés au travail par quarts (en rotation).
 - Connaître les risques saisonniers que peut présenter le travail dans des conditions de température extrême.
 - Savoir comment obtenir de l'aide en cas d'urgence dans les situations de travail en solo.
 - Connaître les plans d'intervention d'urgence avant le début des travaux.
-

Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les ouvriers en construction doivent connaître?

- Marches à suivre en matière de sécurité visant les aspects suivants :
 - Accès à un [espace clos](#).
 - Travail en hauteur.
 - Sécurité en [électricité](#).
 - [Cadenassage et étiquetage](#) des machines.
 - Machinerie.
 - [Échelles](#).
 - [Manutention des matériaux](#);
 - Utilisation des outils et de l'équipement.
 - [Travail en isolement](#).
 - Travailler en températures extrêmes..
 - Sécurité en cas d'incendie.
 - Techniques sécuritaires de [levage](#)
 - Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
 - Consulter fréquemment l'information en matière de sécurité chimique et le [SIMDUT 2015](#).
 - Connaître la marche à suivre pour [signaler les risques](#).
 - Utiliser les méthodes d'[entretien appropriées](#).
-

Où peut-on obtenir de plus amples renseignements?

De l'information générale est disponible dans la section Réponses SST de notre site Web ou par l'entremise du [Service de renseignements](#) de personne-à-personne du CCHST.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-10-15

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.